

# RESERVES NATURELLES ET FORESTIERES DANS LE PARC NATUREL DE LA VALLEE DE L'ATBERT

---

## Réserve Forestière du bois de Faascht

*Commune* : Attert

*Superficie* : 13 ha 57 a 02 ca

*Propriétaire* : Région wallonne

*Date de création* : 1993

*Conservateur* : DGRNE, Cantonnement d'Arlon

Forêt protégée conformément à la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 dans le but d'y « sauvegarder le faciès caractéristique ou remarquable du peuplement d'essences indigènes et d'y assurer l'intégrité du sol et du milieu ».

Le bois de Faascht est une futaie ordinaire située le long de la frontière grand-ducale en aval du village de Grendel. L'intérêt du site est essentiellement dû à la nature remarquable de son substrat géologique : marnes du Keuper et de l'Hettangien, séparées par une fine bande de grès Rhétien.

On y observe la présence d'associations forestières en conformité avec la « végétation naturelle potentielle » ou « climax » des types de stations suivants :

- Station de la chênaie à charme et primevère (primulo-carpinetum) sur les sols hydromorphes issus du Keupérien et de l'Hettangien.
- Station de la hêtraie à mélique et aspérule (melico-fagetum) sur les marnes de l'Hettangien et les limons détritiques issus de l'étage Rhétien.
- Station de la hêtraie à luzule (luzulo-fagetum) sur les zones d'affleurement du grès Rhétien.

Les options sylvicoles engagées à l'heure actuelle ont pour objectif de préserver cette remarquable adéquation « végétation-substrat » : traitement en régime de futaie et pratique de la régénération naturelle.

## Réserve Naturelle de la vallée du Nothomberbach

*Commune* : Attert, Nothomb

*Superficie* : 4 ha 59 a 07 ca

*Propriétaire* : Région wallonne

*Date de création* : 1985

*Agrément* : non

*Conservateur* : DGRNE, Cantonnement d'Arlon

En amont du village de Nothomb, le ruisseau du Nothomberbach entaille profondément la retombée méridionale du massif ardennais, pour former une vallée boisée très encaissée. L'étroit fond de vallée est occupé par un complexe d'anciennes prairies humides de fauche, de saulaies naturelles et de plantations d'épicéas.

C'est ce fond de vallée qui fait l'objet d'une procédure de classement en réserve naturelle : à l'heure actuelle, environ la moitié de la superficie est propriété de la Région Wallonne.

L'intérêt du site est multiple :

- le lit graveleux du Nothomberbach constitue sur ce secteur une zone de frayère remarquable pour la truite fario.
- le fond de vallée est relativement calme et abrité. Il est régulièrement fréquenté par la cigogne noire, et sert de gagnage pour le grand gibier.
- le site présente un intérêt paysager non négligeable.

Les orientations prises à l'heure actuelle prévoient la poursuite de la procédure de rachat auprès des différents propriétaires et l'exploitation progressive des parcelles enrésinées; ceci devrait donner à moyen terme une vallée plus ouverte ou alternent prairies de fauche et saulaies naturelles.

## Réserve Naturelle des marais de Grendel

*Commune* : Attert

*Superficie* : 2 ha 78 a 95 ca

*Propriétaire* : commune d'Attert

*Gestionnaire* : Réserves Naturelles RNOB

*Date de création* : 1996

*Agrément* : en cours

*Conservateur* : Elisabeth Tonglet

Ancienne prairie humide de fauche sur la plaine alluviale de la rivière Attert et du Nothomberbach ; son centre est déprimé et forme un bas-marais alcalin d'une remarquable diversité.

Le site est reconnu depuis longtemps déjà pour son avifaune et sa diversité floristique. L'origine anthropique de cette richesse est incontestable, car intimement liée aux techniques agropastorales d'autrefois : un drainage sommaire et la récolte annuelle du foin permettait le maintien de nombreuses espèces végétales peu communes. Depuis l'abandon du fauchage du marais vers 1950, on observe un retour progressif du site à l'état sauvage, accompagné d'une forte banalisation de la flore : envahissement par une mégaphorbiaie à

reine des prés (*Filipendula ulmaria*), premiers stades de recolonisation forestière.

Le programme de gestion actuellement mis en place prévoit le fauchage annuel avec exportation du foin sur une partie du marais, afin de contenir les espèces envahissantes et favoriser le retour ou le maintien d'espèces menacées.

## Réserve Naturelle de Thiaumont

*Commune* : Attert, Thiaumont

*Superficie* : 51 a 75 ca

*Propriétaire* : Ardenne et Gaume

*Date de création* : 1984

*Agrément* : 1996

*Conservateur* : M. D. Thoen

Située en contrebas du village de Thiaumont en direction de Nobressart, sur un substrat marneux du Keuper, le site de Thiaumont abrite des mardelles et les vestiges d'une ancienne marnière (Les mardelles sont des poches issues de la dissolution des carbonates de la marne par les eaux de percolation, les marnières d'anciens sites d'extraction de la marne à des fins d'amendement des sols agricoles).

Milieu remarquable sur le plan botanique, mais malheureusement exigü et fragile. Trois mardelles à divers stade d'atterrissement sont observables avec une végétation rivulaire et palustre intéressante.

L'ancienne marnière abrite une pelouse à gentianes, association exceptionnelle à l'échelle de la Belgique. Son origine est probablement récente et liée à la recolonisation naturelle des marnières abandonnées. Une ceinture de haies et des fourrés de saules complètent le site.

Le plan de gestion prévoit le contrôle du recru arbustif et une fauche annuelle avec exportation du foin sur le site et les abords de l'ancienne marnière.

## Réserve Naturelle de la marnière d'Attert

*Commune* : Attert

*Superficie* : 2 ha 12 a 61 ca

*Propriétaire* : Ardenne et Gaume

*Date de création* : 1994

*Agrément* : non

*Conservateur* : M. Y. Valenne

Située à mi-chemin entre le village de Nothomb et d'Attert, la marnière d'Attert est un

vaste pré de fauche, au milieu duquel une mare a été creusé. Une magnifique haie vive entoure le site. Un de ses côtés est occupé par un important talus très fleuri en été. Ce talus semble trouver son origine dans l'exploitation des marnes du Keuper à des fins d'amendement.

Le site est reconnu pour la qualité et la diversité de ses biotopes. Il a été épargné par les procédures de remembrement agricole et conserve aujourd'hui encore sa remarquable ceinture de haie vive, sa forme et son relief originaux.

Site bien abrité et tranquille, il accueille de nombreuses espèces de l'avifaune et de l'entomofaune.

Le plan de gestion en cours de réalisation prévoit l'entretien et le recalibrage des haies, une fauche très tardive avec exportation sur l'ensemble de la parcelle.

## Réserve Naturelle de Metzert

*Commune* : Attert, Metzert

*Superficie* : 1 ha 11 a 07 ca

*Propriétaire* : Ardenne et Gaume

*Date de création* : 1978

*Agrément* : non

*Conservateur* : M. Y. Valenne

Situé dans la vallée du Metzterbach, en aval du village de Metzert, et à peu de distance du bois du Darheck, le site repose sur la plaine alluviale du ruisseau qui traverse les marnes du Keuper et les assises du Rhétien.

La réserve est occupée par d'anciens prés de fauche ou d'anciennes prairies pâturées, retournées à l'état sauvage. La flore est en voie de banalisation et la recolonisation forestière en cours. On y observe des magnocariçaises, des scirpaies, et sur de vastes zones des espèces envahissantes de la mégaphorbiaie à reine des prés (*Filipendula ulmaria*). Traversant la réserve de part en part, une dérivation du ruisseau en phase d'atterrissement abrite des espèces des roselières et des suintements.

Le plan de gestion à définir prévoit un fauchage annuel avec exportation du foin et une amélioration de l'accessibilité du site actuellement enclavé.

# FAUNE ET FLORE : QU'OBSERVER ?

---

## AVIFAUNE

### *Haut dans le ciel, les rapaces diurnes*



Le Milan royal (photo) est un nicheur régulier, le Milan noir nicheur occasionnel.

En forêt : L'Autour des palombes et la Bondrée apivore.

Dans les campagnes : la Buse variable, l'épervier et le Faucon crécerelle.

En hivernage : le Busard Saint Martin.

### *A la nuit tombante, les rapaces nocturnes*

Chouette hulotte (en forêt), Chouette chevêche et Chouette effraie (à proximité des habitations), le Hibou moyen-duc.

### *A proximité des habitations*

Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, martinet, Rouge-queue noir et à front blanc, et bien sûr l'étourneau et le Moineau domestique.

### *Au bord de l'eau et dans les fonds humides*

Le Martin-pêcheur et le Cinglé plongeur (photo) : des hôtes de marque le long de l'Attert.

Le Héron cendré : de nombreux individus survolent la vallée.

La Bergeronnette des ruisseaux niche sur l'Attert et la Nothomberbach.

Le Râle d'eau est nicheur en amont des marais de Haute Semois.

La Bécassine des marais hiverne en petit nombre dans les marais et fonds humides.

Le Vanneau huppé nicheur occasionnel ; cet oiseau se rassemble et forme de grands groupes en arrière saison.

Le Bruant des roseaux, nicheur régulier des fonds humides, avec le Tarier des prés, la Rousserolle verderolle, le Pipit farlouse.



Dans les zones de courant calme, le Canard colvert s'ébat en couples (rivière Attert principalement).

### *Les pics, des forestiers avant toute chose.*

Le Pic épeiche et le Pic mar sont très semblables, mais le dernier occupe principalement les futaies de chêne où il peut être localement abondant.

Le Pic noir, reconnaissable à sa taille, ses couleurs et son cri plaintif, niche dans les hêtraies de la première cuesta.

Le Pic vert, le moins forestier de tous, occupe les vergers et jardins privés.

Le Pic épeichette peut également être observé (lisières forestières).

### *Les mésanges, compagnons fidèles*

Mésange charbonnière, noire, bleue, nonnette, boréale, huppée, à longue queue... sept espèces régulières fidèles au rendez-vous lors de vos sorties.

### *La forêt, été et hiver*

Outre les pics et les mésanges, la sittelle et le grimpereau apprécient la futaie de chêne ; la Grive musicienne et le Pouillot véloce ponctuent l'atmosphère de leurs chants très tôt au printemps.

La Bécasse des bois, discrète et bien camouflée, peut s'observer à l'occasion.

Le Tarin des aulnes, le Pinson du Nord, sont des envahisseurs hivernaux réguliers.

### *Les haies, prairies, cultures et chemins creux*

La Pie-grièche-écorcheur (photo), oiseau vivement coloré, se poste bien en évidence (retour en mai).

La Pie grièche grise, plus massive et moins fréquente peut s'observer aux alentours de Nobressart.

Le chardonneret, la Linotte mélodieuse, deux chanteurs hors pair qui se déplacent en petits groupes.

Le verdier, le Bruant jaune, reconnaissables à leur chant monotone.

Les Grives draine et litorne, se déplacent en grands groupes.

Le Pinson des arbres, présent dans de nombreux biotopes.



*Si vous avez un peu de chance...*



Le passage des oiseaux migrateurs au printemps et à l'automne (Grue cendrée, rapaces, cigognes, et de nombreux petits passereaux...).

La Cigogne noire (photo : jeune Cigogne noire), nicheuse en forêt d'Anlier (retour depuis 1989), a pris l'habitude de survoler la vallée à la recherche de nourriture (de nombreuses observations ces dernières années).

Le grand corbeau (à ne pas confondre avec le Corbeau freux ou la corneille), nicheur en forêt d'Anlier.

## LES MAMMIFERES

### *Le cerf*

C'est le plus grand de nos mammifères sauvages. Il occupe exclusivement les grands massifs forestiers (forêt d'Anlier).

En automne, le rut (brame du cerf) est spectaculaire et fait l'objet d'une curiosité touristique en forêt d'Anlier.



### *Le chevreuil*



Petit cervidé pesant 20 à 25 kg à l'âge adulte

Il est abondant sur tout le territoire du Parc Naturel. Son cri est un aboiement rauque assez puissant et répété qui peut être entendu toute l'année, et plus encore en juillet et août, époque du rut pour le chevreuil.

### *Le sanglier*

Une de nos plus grosses bêtes sauvages.

Il est assez discret la journée car il se repose dans les fonds humides et les fourrés des massifs forestiers de bonne étendue (forêt d'Anlier, Parette).



### *Le renard*

En pleine expansion depuis l'éradication de la rage, on peut l'observer presque partout à toute heure de la journée.



### *Le blaireau*



Espèce en pleine progression qui a bien profité de l'arrêt du gazage des terriers.

Il creuse d'imposants terriers, aux nombreuses galeries et terrassements. C'est un animal exclusivement nocturne.

### *Le chat sauvage*

Confusion possible avec un chat domestique retourné à l'état sauvage (chat haret).

Il chasse dans les cultures en lisière des grands massifs forestiers (Parette, Nobressart...).



### *Le lapin*



Peu abondant sur le territoire du Parc Naturel. Il a probablement été décimé par la myxomatose.

### *Le lièvre*

En régression sur le territoire du Parc Naturel. On le rencontre en forêt, en lisière et dans les fonds humides où il vient chercher le calme et la tranquillité.



### *L'écureuil commun*



Facile à observer en raison de ses mœurs exclusivement diurnes.

### *La fouine*

Habite à proximité des habitations.

Il a la truffe rose contrairement à la martre, forestière, qui possède une truffe noire et avec qui on la confond souvent.





## *La belette*

Le plus petit carnivore d'Europe.



## LA FLORE

Quelques sites et groupements de végétation remarquables :

Les marnières, zone d'extraction des marnes que l'on utilisait pour amender les champs : une végétation particulièrement originale s'y installe.

Les mardelles, petites mares issues de la dissolution des marnes calcaires : végétation aquatique et rivulaire ; les laiches (*Carex* sp), joncs (*Juncus* sp), ...

Les carrières de la première cuesta sinémurienne où l'on y extrait le sable : flore particulière des pelouses sur sables calcarifères.

Les prairies humides, pâturées ou fauchées (prairie humide à Reine des prés, prairie à bistorte) : présence de l'Orchis de mai (*Dactylorhiza fistulosa*), du colchique (colchicum automnale).

La chênaie charmaie à primevère : association typique de la dépression marneuse (bois du Darheck, Baltert, Bartebesch, ...) présence du Bois gentil ou Joli-bois (*Daphne mezereum*), de la Pulmonaire des montagnes (*pulmonaria montana*), de la Primevère élevée (*Primula elatior*) et de la très rare Orchis pourpre (*Dactylorhiza purpurata*).

La hêtraie à mélisque et aspérule : sur la première cuesta (bois du Beynert). Domination du hêtre, qui forme de beaux massifs. Présence de l'Aspérule odorante, ou fleur de mai (*asperula odorata*).